Image not found or type unknown

Régularisation de titre de séjour

Par **danyno**, le **23/08/2015** à **21:33**

bonsoir voila je suis rentrer en france le 02/12/2010 et j'ai demander un titre de séjour pour raison maladie et j'ai eu un aps le 20 novembre 2011 apres je suis rester avec l'aps pendant 3ans apres il mon donner le quitter de territoire en juin 2014 et j'ai fait un recoure juridique jusqu'à présent j'ai pas eu de repense sa fait depuis 20/01/2014 je travail chez l eclerc en cdi j'ai 20 fiche de paie et j'ai déménager dans le 93 la question es que je peut demander un titre de séjour salarier avec la circulaire de valls pcq la mon employeur me demande le renouvellement de mon titre de séjour et je suis encore malade j'ai une pathologie cornique et complexe je dois faire quoi redemander un titre de séjour pour soin ou un titre de séjour travailleur étranger merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés